



## Fonds social collégien

Le **Fonds social collégien** est une aide financière mise en place par l'État pour soutenir les familles rencontrant des difficultés passagères ou durables afin de faire face aux frais liés à la scolarité de leur enfant.

Il peut couvrir notamment :

- la restauration scolaire,
- les fournitures ou manuels spécifiques,
- les sorties et voyages pédagogiques,
- certaines dépenses exceptionnelles liées à la vie scolaire.

L'attribution de cette aide se fait après examen de la situation familiale et sur décision du chef d'établissement, dans le respect de la confidentialité.

---

### Comment faire une demande ?

Les familles peuvent prendre contact avec :

- **Le service d'intendance du collège**
  - Téléphone : 05 62 71 97 69
  - Mail : 0311266h-gest@ac-toulouse.fr

Un dossier sera à compléter et accompagné, si besoin, de justificatifs de situation.

---

☞ Le Fonds social est une aide ponctuelle et personnalisée, destinée à favoriser la réussite et l'épanouissement des élèves, en permettant à chacun de participer pleinement à la vie scolaire.